

Le taux d'inflation annuel s'établit à 4,1 % en août au Burundi

PANA, 16 septembre 2018 Bujumbura, Burundi - Au cours de l'année ayant pris fin en août 2018, l'inflation annuelle globale s'élevait à 4,1% contre 5,4% le mois précédent, lit-on dans le bulletin mensuel d'information de l'Institut des statistiques et études économiques du Burundi (Iteebu), centré sur l'Indice des prix à la consommation (Ipc) qui est la principale mesure officielle de la hausse ou de la baisse des prix à la consommation des ménages du pays.

Au Burundi, le « panier de la ménagère » comprend environ 770 variétés qui sont classées dans les 12 fonctions de la COICOP (Classification Of Individual Consumption by Purpose) qui constituent la consommation finale des ménages, précise la même source. Les relevés des prix, quant à eux, sont effectués chaque mois par les enquêteurs permanents de l'Iteebu et tous les types de points de vente sont concernés (marchés, supermarchés, boutiques, prestataires de services publics et privés). S'agissant de l'inflation annuelle de 4,1%, on apprend qu'elle est due principalement aux prix des produits alimentaires qui enregistrent une hausse de 0,5%. En glissement annuel, l'indice des prix à la consommation (Ipc) est en baisse de 2,3% pour le mois d'août 2018, contre une baisse de 0,7% le mois précédent. L'Iteebu mentionne les variations moyennes annuelles suivantes : Produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+0,5%) ; Boissons alcoolisées et Tabac (+6,2%) ; Habillement et Chaussures (+5,8%) ; Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles (+11,7%) ; Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison (+7,1%) ; Santé (+6,3%) ; Transport (+9,3%) ; Communication (+0,7%) ; loisirs et culture (+7,8%) ; Enseignement, éducation (+34,5%) ; Hôtellerie, cafés, restauration (+7,0%) et Autres biens et services (+7,8%). On apprend encore qu'au cours de l'année ayant pris fin en août 2018, le taux d'inflation moyen annuel, mesuré par l'indice sous-jacent (indice hors carburant, énergie et produits frais) s'établit à 5,1% contre 5,6% le mois précédent. En glissement annuel, l'indice sous-jacent est en hausse de 2,4% au mois d'août 2018, contre une hausse de 2,7%, le mois précédent. Par ailleurs, au cours de l'année ayant pris fin en août 2018, le taux d'inflation moyen annuel, mesuré par l'indice des produits alimentaires (non compris les boissons non alcoolisées et service des restaurations), s'établit à 0,5%, contre 3,1 %, le mois précédent. D'après la même source, en août 2018, l'indice national des prix à la consommation des ménages enregistre une baisse de 1,1% contre une baisse de 1,0% le mois précédent. Au cours du même mois d'août, les variations suivantes ont été enregistrées: Produits alimentaires et boissons non alcoolisées (-2,4%); boissons alcoolisées et Tabac (+0,9%); habillement et chaussures(-0,3%); logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles (-0,1%) ; ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison (0,3%); Santé (-0,4%) ; transport (-0,6%) ; Communication (0,0%); loisirs et culture (-0,5%) ; enseignement, éducation (-0,1%) ; hôtellerie, cafés, restauration (+1,1%) et autres biens et services (+1,8%). La baisse mensuelle de l'indice des prix à la consommation de -1,1% est imputable principalement à la baisse des prix des produits alimentaires de 2,4 %, explique la même source. D'autres chiffres détaillés indiquent que l'indice des prix des services, en glissement mensuel, enregistre une variation de 0,3 contre une variation nulle le mois précédent. L'indice des prix des biens durables enregistre, en glissement mensuel, une baisse de 0,2%, contre une hausse de 0,1 % le mois précédent. L'indice des prix des biens semi-durables enregistre, en glissement mensuel, une baisse de 0,2% contre une hausse de 0,9% le mois précédent. L'indice des prix des biens non durables enregistre, en glissement mensuel, une baisse de 1,9% contre une baisse de 1,6% le mois précédent. L'indice des prix des biens échangeables enregistre une même baisse de 0,5% que le mois précédent, tandis que celui des biens non échangeables enregistre une baisse de 1,3% contre une baisse 1,1% le mois précédent. Un rapport onusien de début septembre dernier sur la situation de crise politique et des droits humains au Burundi s'alarme d'un « impact direct sur la jouissance des droits économiques et sociaux » sur « une portion de plus en plus grande de la population burundaise qui est, en plus, soumise à une pression financière accrue et n'arrive pas, de ce fait, à satisfaire des besoins élémentaires, principalement en matière de santé, d'alimentation, d'eau, d'hygiène et d'assainissement ». "De pays en phase de développement, le Burundi est redevenu un pays d'urgence humanitaire où des citoyens sont parfois privés de leurs droits, comme celui à l'éducation, pour des raisons politiques ». Les trois experts onusiens en droits humains, Doudou Diène du Sénégal, Lucy Asuagbor du Cameroun et Françoise Hampson du Royaume uni, ont été aussitôt déclarés « persona non grata » pour un rapport « diffamatoire et mensonger ». L'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies au Burundi, Michel Kafando, terminait, au même moment, une visite d'une semaine dans le pays sur un appel aux membres de la Communauté internationale à reprendre la coopération technique et financière avec gouvernement burundais. Les clignotants de l'économie nationale sont pratiquement tous au rouge suite aux sanctions de la Communauté internationale, imposées au pouvoir burundais pour le contraindre à trouver une issue négociée et pacifique à la crise politique et des droits humains, partie des élections controversées et émaillées de violences de 2015.

